

ARTIGUELOUTAN

AVRIL 2001

N° 1

**B
U
L
L
E
T
I
N
M
U
N
I
C
I
P
A
L**



*Alice, Marine, Fanny et Ophélie
prêtes pour le carnaval de l'école
le samedi 24 mars 2001*

**COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL : 29 mars et 13 avril 2001**

INFORMATIONS DIVERSES

Le Mot du Maire

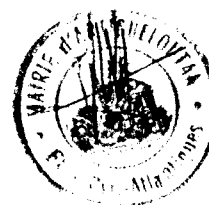
Au seuil de ce nouveau mandat, je profite de la sortie du Bulletin municipal pour vous adresser, au nom de toute l'équipe élue le 11 mars 2001, mes remerciements pour la confiance que vous nous avez manifesté. Les plus anciens d'entre nous, « la vieille garde de 1989 », sont particulièrement touchés de cette reconnaissance du travail accompli en 12 années.

Vous verrez à la lecture des comptes rendus de nos deux réunions, que le Conseil Municipal s'est mis rapidement à la tâche après l'élection du Maire et des Adjointes le 17 mars. Georges Poublan, Monique Clament, Jean-Claude Pradoux et Alain Guilhemjouan ont accepté, avec enthousiasme, les fonctions d'adjoints. Les nombreuses et diverses délégations qui constituent les obligations et responsabilités des conseillers ont été décidées à l'unanimité, chacun d'entre eux ayant eu la possibilité de choisir son domaine d'intervention.

Le fonctionnement du Conseil Municipal et du secrétariat connaît quelques modifications qui tiennent compte, nécessairement, du changement de Maire. S'il n'y a pas révolution, il y a néanmoins une nouvelle manière qui, je l'espère, sera perceptible pour tous. De même, s'il n'y a pas changement de cap dans la gestion de la commune, il y aura des orientations et des moyens différents qui seront mis en œuvre.

J'entame ce mandat de maire avec beaucoup d'humilité, après l'exemple donné par Hubert Lassègues dans cette fonction, avec quelques appréhensions, mais aussi avec confiance grâce à l'équipe remarquable qui m'entoure.

Vous savez que je suis très disponible et disposée à faire de mon mieux pour être un Maire au service de tous ; mais je suis aussi Mère de trois enfants : c'est la limite essentielle que je souhaite apporter à cet engagement quotidien.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2001

Présents : Michèle LABAN-WINOGRAD, Michèle ALLAIS, Marie-France BONNEFOY, Gilbert CAPDEVIELLE, Monique CLAMENT, Jeanine COURREGES, Alain GUILHEMJOUAN, Francis LACLAU, Christian L'ANNE-PETIT, Hubert LASSEGUES, Bertrand LOUBET, Alain PERSONNE, Georges POUBLAN, Jean-Claude PRADOUX, Dominique THIEFFAINE

La séance est ouverte à 20 heures 30
Secrétaire de séance : Bertrand LOUBET

Mme le maire ouvre la séance en remerciant les conseillers municipaux de leur présence pour cette première réunion de travail du mandat .

Avant de passer à l'ordre du jour de la réunion, le Maire expose au Conseil les modifications du fonctionnement interne de la Mairie mises en œuvre depuis le 19 mars 2001 .

• SECRETARIAT DE MAIRIE

Compte tenu de l'embauche à temps complet de Mme Michèle NAFFRECHOUX , effective au 1^{er} mars 2001, il est convenu qu'elle travaillera les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matins de 8 heures 30 à 12 heures et les lundi, mardi, jeudi après-midi de 13 heures 30 à 18 heures 30 , les vendredi après-midi de 13h30 à 18h heures.

Cependant, pour lui permettre de travailler dans de bonnes conditions sur des dossiers particuliers le secrétariat de mairie ne sera pas ouvert au public en permanence .

• Les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie sont les suivants :

-Tous les matins de 8h30 à 12h

-Tous les après-midi de 16 heures 30 à 18 heures 30 sauf le vendredi où la mairie fermera à 18 heures .

La question reste posée sur la nécessité d'ouverture les samedi matins . Si le besoin s'en faisait ressentir une permanence sera assurée par le maire et les adjoints dans un cadre qui reste à définir .

Les usagers sont invités à faire connaître leur opinion à la Mairie : sur la question d'une ouverture au public le samedi matin de 10h à 12h, sur les nouveaux horaires du secrétariat de Mairie, particulièrement sur la fermeture au public tous les après midi de 13h30 à 16h30.

• Permanences du Maire et des adjoints

Mme le Maire communique les jours et heures de permanence qui seront assurés par elle-même et les adjoints à la mairie .

Ainsi, elle sera présente à la mairie les mardi et vendredi toute la journée. En conséquence, les rendez-vous seront de préférence fixés sur ces deux journées .

Une permanence sera assurée à tour de rôle par les adjoints les après-midi d'ouverture de la mairie de 17 heures à 18 heures 30 .

- le lundi : Georges POUBLAN
- le mardi : Monique CLAMENT
- le jeudi : Jean-Claude PRADOUX.

Alain GUILHEMJOUAN assurera les remplacements en cas d'empêchement des uns ou des autres .

• DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Mme Monique CLAMENT expose au conseil municipal que celui-ci a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales .

Dans le cadre de ces délégations, les décisions ponctuelles relèvent alors de la compétence du maire qui doit les signer personnellement, à charge pour elle d'en rendre compte au conseil municipal .

Après avoir énuméré les 17 délégations possibles, le conseil municipal décide à l'unanimité de déléguer au maire les attributions suivantes :

- De procéder, dans les limites de 300 000 F (47 534 euros) , à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- De passer des contrats d'assurance ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

• DELEGATION DE SIGNATURES AUX ADJOINTS

Le Maire explique au Conseil qu'en vertu de l'article L 2122 du code des collectivités locales, le Maire est seul chargé de l'administration . Dans le cas des délégations de signatures consenties aux adjoints, ceux-ci agissent sous le contrôle et la responsabilité du Maire : Dans ce sens, chaque adjoint reçoit délégation de signature dans le domaine dont il est chargé :

1^{er} adjoint : Georges POUBLAN : intercommunalité, agriculture, budget

2^{ème} adjointe : Monique CLAMENT : administration, vie locale

3^{ème} adjoint : Jean-Claude PRADOUX : voirie, réseaux publics

4^{ème} adjoint : Alain GUILHEMJOUAN : bâtiments, urbanisme .

• COMMISSIONS MUNICIPALES

Les commissions mises en place par le Conseil Municipal ont pour rôle principal de préparer les décisions en donnant le maximum d'informations sur le sujet . Elles sont composées du Maire et de conseillers municipaux . Cependant, elles peuvent être ouvertes à des personnes extérieures; dans ce cas, il s'agit de commissions extra municipales . La commission agriculture environnement sera ainsi ouverte aux agriculteurs, la commission vie locale sera ouverte aux responsables d'associations et la commission école sera ouverte aux parents d'élèves et aux enseignants .

PROPOSITIONS :

Commission finances : Responsable : Hubert Lassègues

Chargée de préparer le budget et le compte administratif, de suivre les comptes pendant l'année.

Membres : Georges Poublan, Monique Clament, Jean-Claude Pradoux, Alain Guilhemjouan, Christian Lanne-Petit et Jeanine Courrèges .

Commission voirie : Responsable : Jean-Claude Pradoux

- chargée de la sécurité sur les voies , du suivi de l'entretien, d'élaborer le programme voirie de l'année . Chargée des réseaux : électricité, assainissement, eau , ramassage des ordures ménagères , suivi de numérisation

Membres : Guilhemjouan Alain, Personne Alain, Capdevielle Gilbert, Lassègues Hubert, Laclau Francis, Monique Clament.

Commission Ecole : Responsable : Christian Lanne-Petit

Chargée des relations avec les partenaires de l'école, du suivi des conseils d'école, de la gestion de la cantine garderie, de la mise en place du centre aéré à l'école .

Membres : Loubet Bertrand, Alain Personne, Georges Pouban .

Commission bâtiments -Urbanisme: Responsable : Alain Guilhemjouan

Chargée de l'entretien des bâtiments existants, d'une réflexion sur l'aménagement de la mairie au centre du village, de l'entretien des salles, du suivi des projets de construction .

Chargée de l'instruction des certificats d'urbanisme et des permis de construire.

Membres : Monique Clament, Jean-Claude Pradoux, Hubert Lassègues, Dominique Thieffaine .

Commission Agriculture Environnement : Responsable: Francis Laclau

Chargée des relations avec les agriculteurs; de réfléchir à la réalisation d'une aire de compostage sur la commune . Entretien des haies paysagères, étudier la possibilité de plantations supplémentaires . Suivre l'évolution du PPRI .

Membres : Pouban Georges, Lassègues Hubert, Lanne-Petit Christian .

Commission Vie Locale : Responsable : Monique Clament

Chargée des relations avec les associations, des animations ;

Chargée également de la mise en place d'un conseil municipal d'enfants ou de jeunes ; du bulletin municipal .

Membres : Michèle Allais, Jeanine Courrèges, Bertrand Loubet, Georges Pouban, Alain Personne, Marie-France Bonnefoy, Alain Guilhemjouan .

Commission Intercommunalité : Responsable : Georges Pouban

Chargée de l'information sur l'évolution de l'intercommunalité dans notre secteur, du suivi du Projet Collectif de Développement dans lequel la commune est engagée .

Membres : Lanne-Petit Christian, Monique Clament, Dominique Thieffaine, Jeanine Courrèges .

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2001

Présents : Michèle LABAN-WINOGRAD, Michèle ALLAIS, Gilbert CAPDEVIELLE, Monique CLAMENT, Jeanine COURREGES, Alain GUILHEMJOUAN, Francis LACLAU, Hubert LASSEGUES, Bertrand LOUBET, Alain PERSONNE, Georges POUBLAN, Jean-Claude PRADOUX, Dominique THIEFFAINE

*Absents : Christian Lanne-Petit a donné pouvoir de voter à Michèle Laban-Winograd
Marie France Bonnefoy, excusée.*

La séance est ouverte à 20h30

Secrétaire de séance : Monique Clament

• VOTE DES QUATRE TAXES

Mme le Maire propose au Conseil de délibérer en faveur d'un maintien des taux applicables aux quatre taxes :

TAXES	1999	2000	2001
Taxe d'habitation	8.93	8.93	8.93
Taxe foncier bâti	7.04	7.04	7.04
Taxe foncier non bâti	25.24	25.24	25.24
Taxe professionnelle	13.09	13.09	13.09
Produit total attendu			674 672.00 F

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions du Maire.

• PRESENTATION DU BUDGET 2001

Le Maire rappelle au Conseil que le compte administratif voté le 7 mars 2001 a dégagé un excédent de **301 524.00 F**.

Le budget 2001 a été construit par l'équipe en place avant les élections du 11 mars.

La commission Finances, constituée après le 29 mars, a procédé à des ajustements et déterminé les investissements possibles pour 2001.

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES PREVUES : 2 187 641.00 F dont 520 826.00 F de virement à la section investissement .

RECETTES PREVUES : 2 187 641.00 F dont 301 524.00 F d'excédent 2000

1) Section Dépenses :

A noter dans cette section :

- **le chapitre « Frais de personnel » constitue notre plus lourde dépense : 762 209.00 F .**

Il a été augmenté cette année par

- le salaire complet de Frédéric Machado (cet emploi était auparavant subventionné à 50% par l'Etat)
- les salaires du secrétaire mis à disposition par le Centre de gestion pour les mois de janvier, février et mars, soit 13 738.00 F .
- la rémunération de l'emploi créé pour le maintien du bureau de poste
- l'affiliation à l' ASSEDIC pour le personnel non titulaire soit 5 071.00 F
- des augmentations de salaires consécutives à des changements d'échelons .
- le salaire à temps complet de notre secrétaire de Mairie

Cependant, ce chiffre doit être diminué et ramené à des proportions plus exactes compte tenu :

- du remboursement de la moitié du salaire de Frédéric Machado par la commune de Nousty
- du remboursement par l'Etat de 80% du salaire de Mme Artigue
- de la compensation financière de la Poste au titre de la gestion de l'agence postale

SOIT pour les charges réelles de personnel : 607 609.00 F

- **Le chapitre « charges à caractère général »** connaît une augmentation due principalement au paiement des repas de la cantine en raison du nombre croissant d'enfants qui y déjeunent : 110 000.00 F prévus pour cette année . La même somme est inscrite en recettes .

- **Dans le chapitre « autres charges de gestion courante »**, sont incluses les indemnités Maire et Adjointes :

Mme le Maire fait le point sur cette dépense afin d'informer les trois nouveaux conseillers municipaux . La loi de décembre 2000 a considérablement augmenté le montant des indemnités des Maires afin de compenser les effets de la loi sur le cumul des mandats . En conséquence, le Maire d'une commune comme Artigueloutan serait en droit de proposer au Conseil Municipal de voter une indemnité de 7 115.00 F mensuels .

Considérant le fait que Mme le Maire n'est pas du tout concernée par le cumul des mandats, ni d'ailleurs par la nécessité de compenser une perte de salaire due aux exigences de la fonction, l'indemnité n'a pas lieu d'être augmentée .

La référence reste donc l'enveloppe déterminée lors du mandat précédent et qui constitue une charge acceptable pour le budget communal .

- **SOIT POUR 2001 , un total de 55 400.00 F , répartis comme suit :**
- **Indemnité annuelle du Maire : 21 308.00 F**
- **Indemnité annuelle des adjoints : 8 523.00 F**

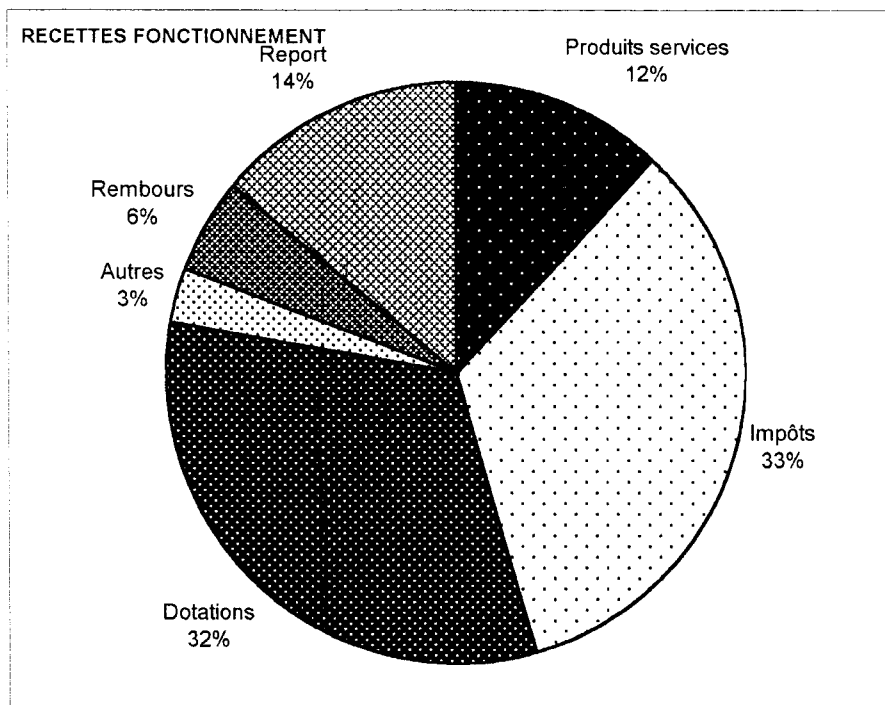
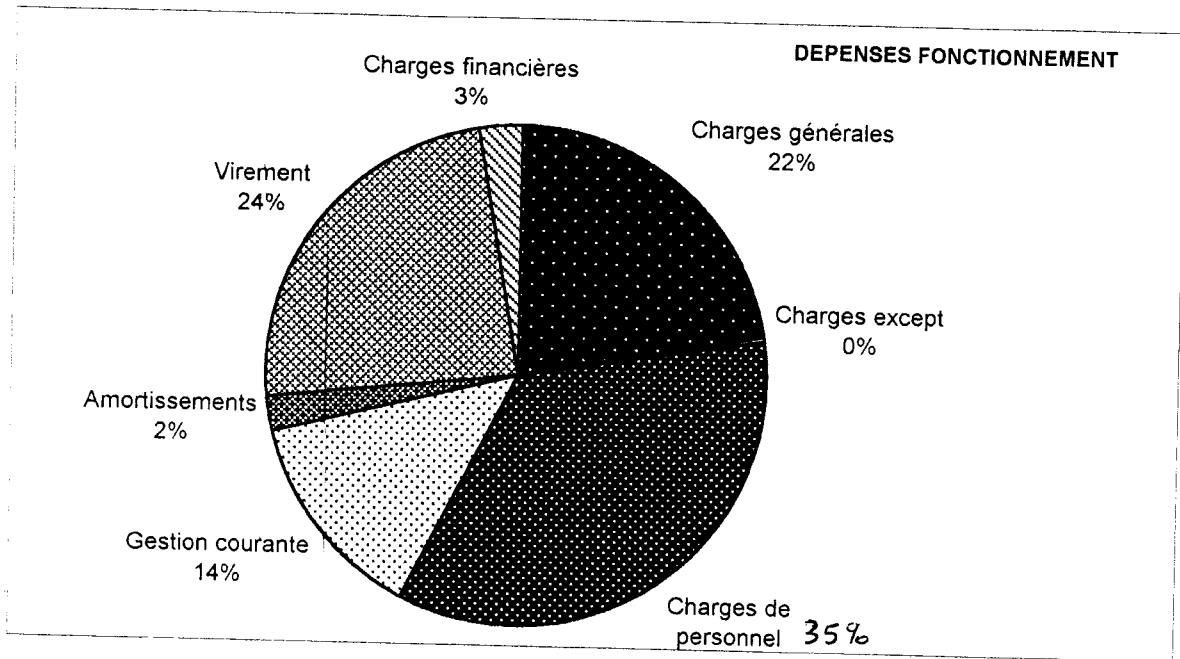
Après délibération, le Conseil Municipal, accepte cette proposition .

- **Les autres comptes de dépenses restent globalement au même niveau qu'en 2000.**

2) Section recettes de fonctionnement

A noter dans cette section :

- le montant du remboursement des charges de personnel : 120 600.00 F
- **dans le chapitre « autres remboursements »** sont comprises la compensation due par la Poste au titre de la gestion de l'agence postale par la commune ainsi que le rapport de la location du logement de l'école .
- **la progression du chapitre « Impôts et taxes »** due à l'accroissement de l'assiette imposable et qui a motivé la décision de ne pas augmenter les taux cette année :
 - **2000 : produit perçu : 642 973.00 F**
 - **2001 : produit attendu : 674.672.00 F**
- la progression de la redevance des mines :+ 5 163.00 F



SECTION INVESTISSEMENT

**DEPENSES PREVUES : 1 964 545.00F dont 231 801.00 F de
remboursement d'emprunt**
**RECETTES PREVUES : 1 964 545.00 F dont 520 826.00 F de virement de
la section fonctionnement**

1) **Section dépenses : A noter dans cette section :**

- **Le montant du remboursement de la dette : 231 801.00 F** ; cette dépense sera fortement diminuée dès la fin de l'année, le prêt relais TVA souscrit fin 1999 pour financer les travaux du préfabriqué cantine venant à échéance . De même un prêt souscrit en 1992 sera totalement remboursé en 2002, ce qui libérera une forte capacité d'investissement pour de nouveaux travaux .

Les dépenses d'investissement pour 2001 :

-Construction à l'école : le projet de construction de deux salles supplémentaires à l'école, motivé par l'ouverture d'une quatrième classe à la rentrée 2000, est inscrit en totalité dans ce budget, soit une dépense évaluée à **1 180 452.00 F TTC** .

Cependant, compte tenu des délais imposés par la procédure d'appel d'offre, les travaux ne pourront commencer qu'à l'automne 2001 ; ainsi la dépense correspondante à cet investissement sera en réalité étalée sur deux années budgétaires.

Le financement sera assuré par :

- une subvention de l'Etat : **345 450.00 F**
- une subvention du Conseil Général attendue en 2002 : **148 050.00 F**
- un emprunt réalisé en fonction de l'avancement des travaux, soit fin 2001 ou 2002 .
- des fonds propres de la commune

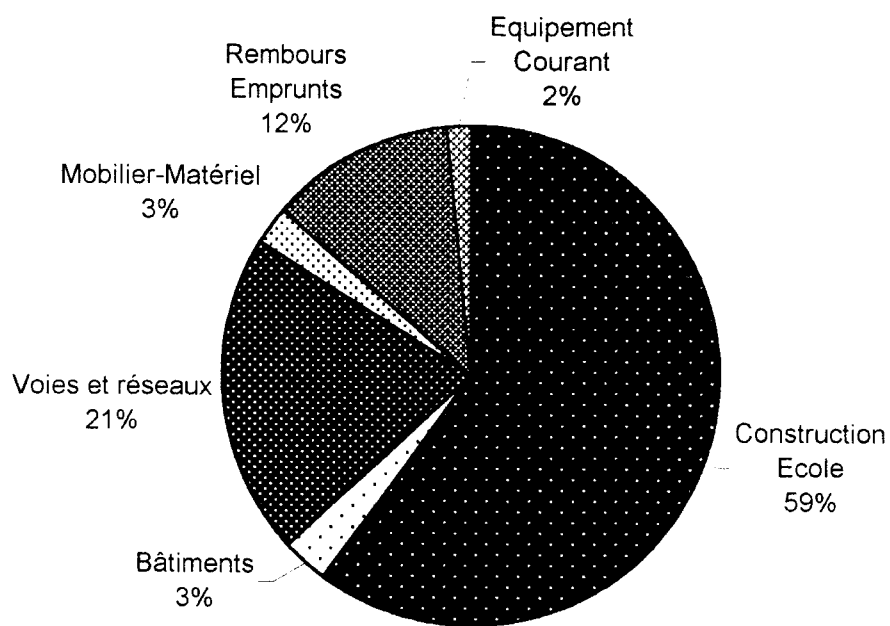
2)- **Voies et réseaux :** le programme ouvert pour 2001 s'élève à **407 292.00 F**.

Il comprend des dépenses réalisées fin 2000 et qui seront payées sur l'exercice 2001 et les travaux de cette année . Sont notamment prévus les aménagements de sécurité devant le stade et le long du CD 215, la réalisation d'une aire de stationnement à l'école .

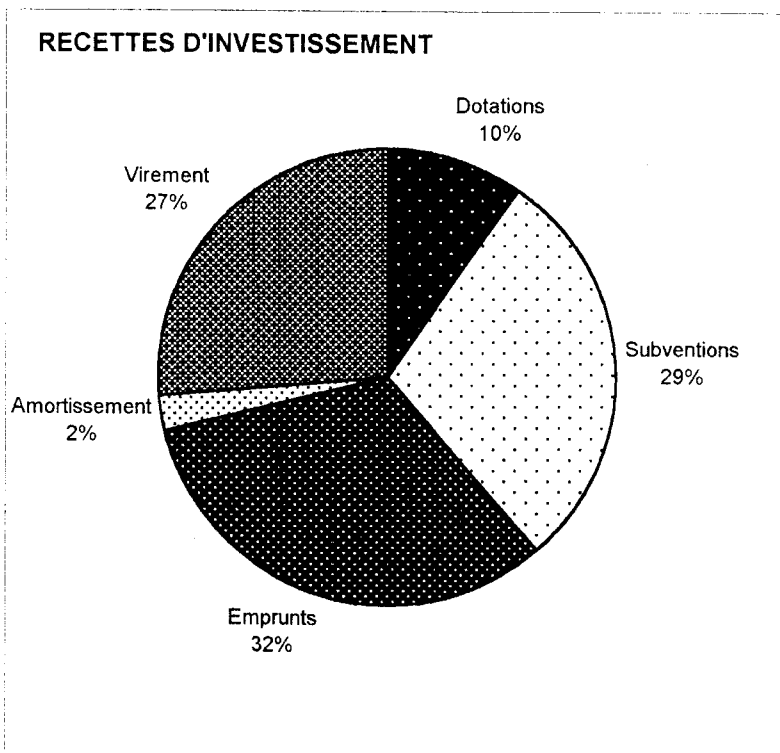
3) **Bâtiments communaux :** une enveloppe de 60 000.00 F est proposée afin de réaliser des travaux intérieurs dans les salles municipales .

4) **Acquisitions mobilier-matériel :** ce programme ouvert à hauteur de 50 000.00 F est destiné à financer l'achat de matériel pour l'école et les salles municipales .

5) **Equipements courants :** programme ouvert pour 35 000.00 F, non affectés.



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT

2) Section recettes

- **Taxe Locale d' Equipement et Fonds de compensation de la TVA : 190 000.00 F**
- **Subventions : 568 571.00 F**
- **Amortissements : 49 050.00 F**
- **Virement de la section fonctionnement : 520 826,00 F**
- **Emprunt à réaliser (si les travaux de l'école étaient terminés en décembre 2001) : 636 101.00 F**

Après débat, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions du Maire pour l'exercice 2001 .

• Cérémonie commémorative du 8 mai 1945

La commémoration de l'armistice aura lieu le mardi 8 mai à 11h30 ; après le dépôt d'un bouquet devant la stèle du maquisard Marcel Biard (RN 117), la cérémonie continuera devant le monument aux Morts , place de la Mairie (11h45) .

Un vin d'honneur réunira les participants .

• Mise à disposition des locaux communaux au centre de loisirs

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Centre de loisirs « Ousse-Nousty » de bénéficier d'une mise à disposition des locaux communaux .

Le Maire rappelle que suite à la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2000, qui prévoyait l'ouverture d'un centre aéré sur notre commune, des démarches avaient été engagées afin d'obtenir l'agrément des locaux par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports .

A l'heure actuelle, la procédure d'agrément touche à sa fin et reste soumise à la visite de la commission de sécurité qui aura lieu dans les jours à venir .

Deux rencontres entre les représentants des municipalités de Nousty, Artigueloutan, et du responsable de l'association, Mr Solve, ont permis de préciser les modalités d'un fonctionnement commun sur les deux communes .

Le centre pourrait ainsi se mettre en place progressivement avant la fin de l'année scolaire ; il est envisagé d'ouvrir le mercredi et d'organiser une animation en temps périscolaire, c'est à dire après la classe de 17h à 18h30 . Pour les grandes vacances d'été, l'accueil des enfants serait réparti entre Nousty et Artigueloutan.

Les modalités pratiques d'ouverture du centre et en particulier les animations périscolaires seront mises en œuvre en concertation avec les parents d'élèves et Mr Jean Commenges, directeur de l'école .

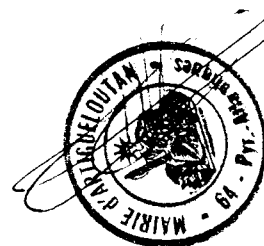
Le Maire expose au Conseil que cette décision participe d'une volonté plus large de développer un service aux familles et de promouvoir des activités intéressantes pour les enfants . En effet, l'association du centre de loisirs apporte beaucoup de matériel qui sera mis à disposition de tous les enfants de l'école et un animateur pour les activités péri-scolaires .

De plus, le centre de loisirs est un outil indispensable à la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur des enfants et des adolescents, notamment les contrats enfance et contrat éducatif local soutenus par la Caisse d'Allocations Familiales .

Après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour et une voix contre, autorise la mise à disposition des locaux scolaires à l'Association gestionnaire du Centre de loisirs représentée par Mr Solve .

Un inventaire du matériel mis à disposition par l'association et par la commune sera effectué, une convention régissant les rapports entre l'association et la commune sera clairement établie.

La séance est levée à 0h15 .



INFORMATIONS DIVERSES

- **Recensement militaire** : les jeunes nés en avril, mai, juin 1985 doivent obligatoirement se faire recenser à la Mairie avant le 30 juin 2001 .

- **Comité des Fêtes** : Composition du nouveau bureau :

- **Président** : Jean PETIT
- **Vice Président** : Pierre LEBON
- **Trésorier** : Yannick SALAUN
- **Trésorière-Adjointe** : Marie POUBLAN
- **Secrétaire** : Alexandra POCQ

Le comité vous informe des dates de la fête locale : 15/16/17 juin 2001

La sérénade débutera le samedi 5 mai . Les jeunes âgés de 15 ans et intéressés pour participer aux activités du Comité sont les bienvenus . A cet effet, ils peuvent s'adresser à l'un des membres du bureau .

- **Collecte des ordures ménagères**

Les mardi 1^{er} et 8 mai étant des jours fériés, la collecte aura lieu les lundi 30 avril et 7 mai .

- **Vagabondage des chiens**

Nous rappelons que le vagabondage des chiens est interdit sur la voie publique . Nous invitons les propriétaires à la plus grande vigilance compte tenu du grand nombre d'enfants et d'adultes qui circulent à bicyclette sur les voies communales . De nombreuses plaintes ont été reçues en Mairie concernant la divagation de groupes de chiens .

Un fait divers tragique dans une commune du département mettant en cause « nos amies les bêtes », nous incite à renouveler les recommandations de prudence et de surveillance indispensables pour garantir la sécurité de tous .

- **Prévention et lutte contre les dégâts causés par les termites et autres insectes xylophages**

Le Préfet des Pyrénées Atlantiques nous invite à diffuser largement les dispositions issues de la loi du 8 juin 1999 : - **obligation de déclaration de présence des termites par les propriétaires ou occupants par lettre recommandée adressée à la Mairie.**

- **détermination par arrêté préfectoral des zones contaminées ou susceptibles de l'être**
- **constitution de périmètres de lutte par le Conseil Municipal avec pouvoir d'intervention du Maire**
- **obligations des propriétaires dans les zones délimitées par l'arrêté préfectoral**
- **l'Etat peut accorder des aides financières et fiscales pour la réalisation de travaux de traitement.**

VIDE GRENIER AU FOYER RURAL

Le dimanche 20 Mai 2001

Vous avez des objets à vendre :

Vous pouvez louer une table pour les vendre ,

Vous pouvez les confier au foyer qui les vendra, moitié pour vous, moitié pour son compte(1),

Vous pouvez les donner au foyer qui les vendra à son profit.

Dans tous les cas contactez un responsable du foyer avant le **12 mai**

SALAUN Marie-Claude	05 59 81 81 89
ALLAIS Michelle	05 59 81 84 05
POUBLAN Georges	05 59 81 74 91
La secrétaire de mairie	05 59 81 70 01

Tous les lots en état et propre seront les bienvenus

Jouets	Vaisselle
Bibelots	Livres
Vêtements	Disques- cassettes
Outils de jardins	Informatique
Salon de jardin	Jeux vidéo
Plantes- Fleurs	CD ROM
Cadres ...	

(1) Les invendus vous seront restitués (si vous le souhaitez)



*Tout le village à l'école ?
Non, c'est tout le village
pour l'école, avec le loto
organisé par les parents
d'élèves le samedi 3 mars*

*Les élues d'Artigueloutan
le samedi 17 mars 2001.*



*Le Tennis-Club
d'Artigueloutan
est à l'honneur
avec la victoire
de Virginie Kasmarek
et Jean-Michel Mirat,
aux rencontres
« Peugeot-Roland Garros ».
Ils porteront les couleurs
d'Artigueloutan à Paris
pour les finales des 26 et 27 mai prochains .*

RETOUR SUR IMAGES MARS 2001